



**Comité
Savoie Mont-Blanc**
Commission Compétitions



Règlement Régional des Compétitions

Saison 2025-2026

Commission des Compétitions Régionales :

Timothée MEYNET (Président)

Géraldine MEYNET

Laurent MEYNET

Lucien MEYNET

Jean-Michel ODDOUX

Claude VITTOZ

Version du 16 octobre 2025

Sommaire

1. Organisation générale	3
1.1. Coordonnées des arbitres	3
1.2. Calendrier des Championnats du Comité	4
1.3. Calendrier des Championnats de Zone	5
1.4. Calendrier et Lieu des Finales Nationales	5
2. Règles communes à toutes les épreuves	6
3. Règles spécifiques à chaque compétition	11
3.1. Libre Individuel	11
3.2. Libre Duo	12
3.3. Libre Interclubs	13
3.4. Libre Séniors	15
3.5. Individuel Séniors	16
3.6. Individuel Open	17
3.7. Individuel 1 ^{ère} Série	18
3.8. Individuel 2 ^{ème} Série	19
3.9. Individuel Promotions	20
3.10. Quadrettes Division 1	21
3.11. Quadrettes Division 2	22
3.12. Quadrettes Division 3	23
3.13. Triplettes Division 1	24
3.14. Triplettes Division 2	25
3.15. Triplettes Division 3	27
3.16. Coupe de France	28
4. Annexes	30
4.1. Grilles d'indice et de bonus par joueur	30
4.2. Organisation des championnats Triplettes et Quadrettes	30
4.3. Elimination de joueurs lors des championnats duplicatés	32
4.4. Tableaux pour la Coupe de France (9 à 16 équipes inscrites)	33

1. Organisation générale

1.1. Coordonnées des arbitres

Nom	Fonction	Téléphone	Courriel
Timothée MEYNET	Président de CCR Responsable d'épreuve	06 87 98 48 55	timeynet74@gmail.com
Valérie DEBIESSE	Présidente de Zone		debiessevalerie@gmail.com
Pierre-Yves ANTRAS	Arbitre régional	06 84 79 98 15 04 50 44 45 53	pyantras@gmail.com
Jean-Claude DEVERWERAERE	Arbitre régional	06 20 42 09 81	jcd.mpd@sfr.fr
Géraldine MEYNET	Arbitre régional	07 89 59 54 57	geraldine.meynet74@gmail.com
Lucien MEYNET	Arbitre régional	06 82 65 11 86	lumeynet@club-internet.fr
Alain PIERRE	Arbitre régional	06 22 18 09 57	alainpierre73400@gmail.com
Sylvain PORRET	Arbitre régional	06 74 50 37 43	sporret@yahoo.fr
David BOZON	Arbitre régional	07 67 04 21 33	david.bozon@imelavi.fr
Patrick GUINARD	Arbitre régional	06 74 64 60 81	draniug@aol.com
Christelle PHILY	Arbitre régional	06 83 26 01 25	christelle.phily@gmail.com
Jean-Michel ODDOUX	Arbitre de comité	06 06 57 15 59	jm.oddoux@gmail.com

1.2. Calendrier des Championnats du Comité

Compétition	Lieu	Date	Heure	Arbitre	Qualifié(e)s
Libre Duo	St-Jeoire (74)	13 septembre 2025	13h15	Timothée MEYNET	5 équipes
Individuel Open	Giez (74)	11 octobre 2025	13h15	Sylvain PORRET	6 joueurs
Quadrettes Division 1	Annecy (74)	18 octobre 2025	9h30	Pierre-Yves ANTRAS	1 équipe
Quadrettes Division 2	Les Villards-sur-Thônes (74)	15 novembre 2025	13h15	Timothée MEYNET	2 équipes
Libre Séniors	Cognin (73)	4 décembre 2025	10h	Jean-Michel ODDOUX	9 joueurs
Quadrettes Division 3	Albertville (73)	6 décembre 2025	13h30	Alain PIERRE	2 équipes
Libre Individuel	Verrens (73)	13 décembre 2025	10h	Jean-Claude DEVERWERAERE	10 joueurs
Triplettes Division 1	Nâves-Parmelan (74)	10 janvier 2026	13h15	Pierre-Yves ANTRAS	1 équipe
Triplettes Division 2	Les Villards-sur-Thônes (74)	31 janvier 2026	13h15	??? MEYNET	2 équipes
Coupe de France (1 ^{er} Tour)	Rumilly (74)	14 février 2026	11h		
Individuel 2 ^{ème} Série	Cognin (73)	7 mars 2026	13h15	Jean-Michel ODDOUX	3 joueurs
Individuel Promotions	Cognin (73)	7 mars 2026	13h30		3 joueurs
Triplettes Division 3	Albertville (73)	21 mars 2026	13h30	Alain PIERRE	2 équipes
Coupe de France (Finale)	Reignier (74)	18 avril 2026	13h15		1 équipe + 4 en Zone
Individuel Séniors	Cognin (73)	23 avril 2026	9h30		6 joueurs
Libre Interclubs	Groisy (74)	9 mai 2026	9h30	Pierre-Yves ANTRAS	3 équipes

1.3. Calendrier des Championnats de Zone

La Zone 87 regroupe les Comités Ain et Savoie Mont-Blanc.

Compétition	Lieu	Date	Arbitre	Qualifié(e)s
Individuel 1 ^{ère} Série	Ambérieu-en-Bugey (01)	28 février – 1 ^{er} mars 2026	Zone	7 joueurs
Coupe de France	Rumilly (74)	6 juin 2026	Zone	2 équipes

1.4. Calendrier et Lieu des Finales Nationales

Compétition	Lieu	Date
Libre Duo	Olonne-sur-Mer (85)	Du 17 au 18 janvier 2026
Quadrettes D1, D2 et D3	Vichy (03)	Du 21 au 22 février 2026
Libre Séniors	Albi (81)	Du 10 au 12 février 2026
Libre Individuel	Pontarlier (25)	Du 4 au 6 avril 2026
Individuel Open, Séries et Jeunes	Evian-les-Bains (74)	Du 14 au 17 mai 2026
Triplettes D1, D2 et D3	Vichy (03)	Du 23 au 25 mai 2026
Individuel Séniors		Du ?? au ?? septembre 2026
Coupe de France	Bar-le-Duc (55)	Du 7 au 11 novembre 2026
Libre Interclubs		Du ?? au ?? novembre 2026

2. Règles communes à toutes les épreuves

ARTICLE 1. Règlement

Le présent règlement est soumis au Règlement National des Compétitions, contenu dans les différents fascicules de la fédération.

- Fascicule 1 Règles Communes
- Fascicule 2 Donnes Libres
- Fascicule 3 Individuel
- Fascicule 4 Triplettes
- Fascicule 5 Quadrettes
- Fascicule 6 Coupe de France

Toutes les règles de ces fascicules et notamment le code d'arbitrage s'appliquent donc aux compétitions régionales. Le règlement est également soumis aux règles spécifiques au règlement intérieur du comité.

ARTICLE 2. Organisation

Le présent règlement précise les modalités d'organisation des compétitions pour les phases se disputant dans le comité Savoie Mont-Blanc.

ARTICLE 3. Responsable d'épreuve

Cette fonction est assurée par le président de la Commission Compétition.

Le responsable d'épreuve est chargé de :

- Promouvoir la compétition (information dans les clubs, annonce lors des tournois, contact de joueurs, ...)
- Collecter les inscriptions avant la compétition
- Former des équipes pour les joueurs isolés désirant participer en triplettes, quadrettes et équipes
- Prévoir le matériel nécessaire à la compétition
- Informer l'arbitre et le club organisateur du nombre de participants, au plus tard le lendemain de la date limite d'inscription

Le responsable d'épreuve peut participer au qualificatif dont il a la charge. Il n'est pas chargé des tâches allouées à l'arbitre.

ARTICLE 4. Date et Lieu du Championnat Régional

La date et le lieu de chaque compétition sont fixés par le présent règlement, en tâchant de concilier au mieux les possibilités de chaque club et les délais imposés par la fédération.

ARTICLE 5. Droit d'inscription

Le droit d'inscription est fixé à :

- 16 € par compétition et par joueur
- 72 € pour la coupe de France et par équipe

Dans le cas où une équipe participe à deux ou trois compétitions du même type (Quadrettes D1 et Quadrettes D2, Quadrettes D2 et Quadrettes D3, Triplettes D1 et Triplettes D2, Triplettes D2 et Triplettes D3) **dans la même composition**, seule la première inscription est payante.

Le droit d'inscription est dû en cas d'annulation après la date limite d'inscription (et ce même s'il aurait dû être gratuit, dans le cas mentionné ci-dessus), sauf en cas de force majeure (évalué au cas par cas par la commission compétition), ainsi qu'en cas de remplacement (un joueur non inscrit remplace un joueur inscrit, validé par le Président de la CCR).

ARTICLE 6. Date limite d'inscription

La date limite d'inscription à une compétition est fixée dans le cas général à une semaine avant celle-ci :

- Le samedi « avant minuit » précédant une compétition réalisée le samedi suivant
- Le jeudi « avant minuit » précédant une compétition réalisée le jeudi suivant

Pour l'Individuel 2^{ème} Série, la date limite d'inscription est avancée afin de permettre de jouer ce championnat en zone au cas où le nombre d'inscrits ne serait pas suffisant.

Toute inscription qui arriverait hors délais ne pourra être acceptée par le responsable d'épreuve que dans le cas où cela arrange l'organisation.

ARTICLE 7. Modalités d'inscription

Les inscriptions sont à transmettre au président de la Commission Compétition dans le délai imparti. Les inscriptions se font par Internet, en remplissant les formulaires disponibles sur le site Internet du comité (www.tarotsavoyard.fr) dans l'onglet *Compétitions*.

Dans la mesure où le joueur indique une adresse mail sur son formulaire d'inscription, un accusé de réception lui sera retourné. Il appartiendra au joueur et/ou au Président de son club de se donner les moyens de vérifier que l'identité du joueur est bien portée sur la liste des inscrits à la compétition. Pour cela, le comité rend accessible, sur son site internet, la liste des inscrits à chacune des compétitions (également dans l'onglet *Compétitions*).

ARTICLE 8. Validité des inscriptions

L'inscription est un engagement définitif, passé la date limite d'inscription le joueur inscrit ne disputant pas la compétition régionale sera considéré comme défaillant s'il n'a pas prévenu au préalable le président de CCR.

Toutefois, suivant le nombre de joueurs inscrits en duplicate individuel, la possibilité de se rétracter est permise, dans le cas où le nombre de joueurs inscrits obligerait à jouer une demi-finale, à condition que le joueur l'ait notifié par écrit lors de son inscription.

ARTICLE 9. Enregistrement des inscriptions

Pour chaque compétition une liste des inscrits est alimentée et consultable sur le site internet du comité, l'inscription est horodatée. L'inscription n'est prise en compte que quand le président CCR a validé cette dernière sur le tableau.

Dans le cas où le nombre d'inscrits en duplicate individuel ne permettrait pas une organisation rationnelle, pour éviter de jouer une demi-finale, le responsable d'épreuve pourrait supprimer la ou les deux dernières inscriptions, dans le cas où aucun joueur n'aurait exprimé un droit de retrait, en avertissant les joueurs concernés.

ARTICLE 10. Arbitrage

L'arbitrage est effectué par un arbitre de comité, régional ou national, désigné par le président de la Commission Compétition. L'arbitre désigné peut choisir un adjoint pour l'arbitrage et/ou le traitement informatique (fortement recommandé). Le président de la Commission Compétition peut toutefois faire appel à un autre arbitre avec l'accord du président de zone.

L'arbitre est en droit d'interdire la présence de spectateurs dans les salles de championnat. En cas d'acceptation, il les prévient qu'ils sont tenus aux mêmes règles que les joueurs.

Les arbitres sont affectés aux compétitions suivant le tableau situé en page 4.

En cas de force majeure, le président de CCR se réserve le droit de changer d'arbitre sous condition d'en informer le président de zone et, le cas échéant, d'obtenir une dérogation.

ARTICLE 11. Horaire du Championnat Régional

L'heure H de début d'une compétition est fixée par le présent règlement pour chaque compétition et dépend des possibilités d'organisation de chaque club, notamment pour les repas. Elle est indiquée dans le tableau en page 4.

A cette heure H, tous les joueurs doivent être assis à leur position. 15 minutes avant celle-ci, l'arbitre peut inviter les joueurs à rejoindre leur place afin de pouvoir débiter le championnat si tous les joueurs sont présents.

Les joueurs doivent avoir préalablement validé leur présence auprès de l'arbitre et réglé l'inscription avant de commencer le championnat.

Pour les compétitions se déroulant en deux séances, l'arbitre décidera de l'horaire de reprise de la deuxième séance et en informera l'ensemble des joueurs avant la fin de la première séance.

Passé l'heure H, tout retard sera pénalisé par tranche de 5mn de retard :

- 0,5% en duplicate individuel et en triplettes (équipe complète)
- 1PM en quadrettes et en Coupe de France (équipe complète)
- 100 points en libre (par joueur en duo ou équipes)

Passé l'heure H de 15 minutes le joueur ou l'équipe sera scratché.

En Coupe de France, 4 joueurs au moins doivent être présents pour considérer que l'équipe est présente.

Ces pénalités sont applicables à chaque séance du championnat.

ARTICLE 12. Qualifiés

Le nombre de qualifiés pour chaque championnat a été calculé par la Commission Compétition Nationale sur la base du nombre de licenciés de la saison 2024-2025 et de la participation au championnat régional du Comité lors de la saison 2024-2025. Le mode de calcul a été modifié cette année.

Les joueurs ou équipes qualifiés sont communiqués par le président de la Commission Compétition au président de zone qui les transmet au secrétariat de la FFT.

Des remplaçants sont également désignés par le président de la Commission Compétition, suivant l'ordre du classement.

ARTICLE 13. PCN et PP

L'attribution des PCN est réalisée telle que prescrit dans *FFT-Fascicules*, dans le fascicule correspondant au championnat. Pour les championnats en duplicaté, les PP sont attribués suivant le fichier *Calcul des PP2026*, transmis par la fédération et basé sur le nombre de licenciés de la saison 2024-2025. Pour les championnats en libre, les trois premiers joueurs, ou les trois premières équipes, reçoivent respectivement 3, 2 et 1 PP.

L'attribution de PCN est limitée à la moitié du nombre d'équipes ou de joueurs participant initialement à la compétition. L'attribution de PP est limitée au tiers du nombre d'équipes ou de joueurs participant initialement à la compétition (arrondi à l'entier supérieur). Dans le cas où le tournoi comprend une table relais, cette table est comptabilisée comme une table de jeu, et donc comme une équipe supplémentaire le cas échéant.

Par exemple, si 16 équipes participent initialement à un championnat triplettes, 8 pourront marquer des PCN ($16/2$) et 6 pourront marquer des PP ($16/3$ arrondi à l'entier supérieur).

ARTICLE 14. Alcool

La vente et la consommation d'alcool sont interdites dans la salle et à ses abords avant et pendant les séances d'un championnat. Elles seront tolérées seulement durant la pause repas, que celle-ci ait lieu entre deux séances ou en milieu de séance.

3. Règles spécifiques à chaque compétition

3.1. Libre Individuel	
Date	Samedi 13 décembre 2025
Lieu	Verrens-Arvey (Savoie)
Nombre de joueurs qualifiés	10 (Ordre de remplacement : 10)
Arbitre	Jean-Claude DEVERWERAERE
Date limite d'inscription	6 décembre 2025 à minuit
Codification Pcn de l'épreuve	5422101
Indice des Pcn	1,8
Nombre de joueurs ayant des PP	3
PP attribués	3-2-1
Date de la finale nationale	Du 4 au 6 avril 2026
Lieu de la finale nationale	Pontarlier (Doubs)

Tous les joueurs licenciés du comité Savoie Mont-Blanc, à jour de leur cotisation et inscrits préalablement, peuvent participer à ce championnat.

Le qualificatif régional est prévu en une finale de deux séances. Il débutera à 10h.

La mise en place de la première séance se fera aléatoirement. Le joueur tenant du titre, s'il est présent, sera affecté en position Nord 1 par permutation. Tous les joueurs inscrits participeront à la première séance, avec si nécessaire des tables à 3 joueurs (dans ce cas, les joueurs fictifs seront placés en Nord 6, 11 et 16). Celle-ci se déroulera en 4 positions de 6 donnes suivant mouvement FFT.

La pause repas aura lieu après deux ou trois positions de la première séance, à l'appréciation de l'arbitre et du club organisateur.

A l'issue de cette séance, un, deux ou trois joueurs seront éliminés suivant le nombre de tables de 3 pour n'avoir que des tables de 4 lors de la 2^{ème} séance. La mise en place de la deuxième séance se fera suivant le classement de la première séance.

La deuxième séance se déroulera en 4 positions de 6 donnes avec mise en place « les meilleurs avec les meilleurs » à chaque position. Le classement final sera établi par addition des points sur l'ensemble des 2 séances, sans coefficient.

3.2. Libre Duo

Date	Samedi 13 septembre 2025
Lieu	Saint-Jeoire (Haute-Savoie)
Nombre d'équipes qualifiées	5 (Ordre de remplacement : 16)
Arbitre	Timothée MEYNET
Date limite d'inscription	6 septembre 2025 à minuit
Codification Pcn de l'épreuve	5422201
Indice des Pcn	1,8
Nombre d'équipes ayant des PP	3
PP attribués	3-2-1
Date de la finale nationale	Du 17 au 18 janvier 2026
Lieu de la finale nationale	Olonne-sur-Mer (Vendée)

Tous les joueurs licenciés du comité Savoie Mont-Blanc, à jour de leur cotisation et inscrits préalablement, peuvent participer à ce championnat. Les paires sont constituées de 2 joueurs licenciés dans le comité sans contrainte d'appartenance à un club et sans restriction de classement.

Le qualificatif régional est prévu en une finale de deux séances. Il débutera à 13h15.

La mise en place de la première séance se fera aléatoirement. La paire tenante du titre, si elle est présente, sera affectée en position Nord-Sud 1 par permutation. La première séance se déroulera en 4 positions de 6 donnes suivant mouvement FFT.

A l'issue de cette séance, une équipe sera éliminée pour la deuxième séance s'il y avait une équipe fictive (nombre d'équipes impair) en première séance, ceci afin de n'avoir que des tables de 4 lors de la deuxième séance. La mise en place de la deuxième séance se fera suivant le classement par équipe de la première séance. La première moitié du classement sera placée en Nord-Sud, la seconde moitié en Est-Ouest.

La deuxième séance se déroulera en 4 positions de 6 donnes suivant mouvement FFT. Suivant l'heure de fin de la première séance, une ou plusieurs positions pourront être jouées avant la pause repas, si l'organisation le permet. L'arbitre annoncera alors l'heure de reprise pour le soir.

Le classement final sera établi par addition des points sur l'ensemble des 2 séances, sans coefficient.

3.3. Libre Interclubs

Date	Samedi 9 mai 2026
Lieu	Groisy (Haute-Savoie)
Nombre d'équipes qualifiées	3 (Ordre de remplacement : 25)
Arbitre	Pierre-Yves ANTRAS
Date limite d'inscription	2 mai 2026 à minuit
Codification Pcn de l'épreuve	5422401
Indice des Pcn	1,8
Nombre d'équipes ayant des PP	3
PP attribués	3-2-1
Date de la finale nationale	Du ?? au ?? novembre 2026
Lieu de la finale nationale	???

Tous les joueurs licenciés du comité Savoie Mont-Blanc, à jour de leur cotisation et inscrits préalablement, peuvent participer à ce championnat.

Les équipes sont constituées de 4 joueurs licenciés dans le même club. Elles peuvent être constituées suivant les 23 compositions ci-dessous, les joueurs non classés étant considérés comme 4^{ème} série :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
Joueur 1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	4
Joueur 2	1	1	2	2	2	3	3	3	4	2	2	2	2	2	3	3	3	4	3	3	3	4	4
Joueur 3	3	4	3	3	4	3	3	4	4	2	2	3	3	4	3	3	4	4	3	3	4	4	4
Joueur 4	4	4	3	4	4	3	4	4	4	3	4	3	4	4	3	4	4	4	3	4	4	4	4
TOTAL	12	16	18	24	32	27	36	48	64	24	32	36	48	64	54	72	96	128	81	108	144	192	256

Le qualificatif régional est prévu en une finale de deux séances. Il débutera à 9h30.

La mise en place de la première séance se fera aléatoirement. L'équipe tenante du titre, si elle est présente dans la même composition, sera affectée à la table 1 par permutation. La première séance se déroulera en 4 positions de 6 donnes suivant mouvement FFT.

La pause repas aura lieu après deux ou trois positions de la première séance, à l'appréciation de l'arbitre et du club organisateur.

La mise en place de la deuxième séance se fera suivant le classement par équipe de la première séance. La deuxième séance se déroulera en 4 positions de 6 donnes suivant mouvement FFT.

Le classement final sera établi par addition des points sur l'ensemble des 2 séances, sans coefficient.

3.4. Libre Séniors

Date	Jeudi 4 décembre 2025
Lieu	Cognin (Savoie)
Nombre de joueurs qualifiés	9 (Ordre de remplacement : 3)
Arbitre	Jean-Michel ODDOUX
Date limite d'inscription	27 novembre 2025 à minuit
Codification Pcn de l'épreuve	5422501
Indice des Pcn	1,8
Nombre de joueurs ayant des PP	3
PP attribués	3-2-1
Date de la finale nationale	Du 10 au 12 février 2026
Lieu de la finale nationale	Albi (Tarn)

Ce championnat est réservé aux joueurs ayant au moins 60 ans le 31 décembre de la saison en cours (nés jusqu'au 31 décembre 1965). Tous les joueurs licenciés du comité Savoie Mont-Blanc ayant l'âge requis, à jour de leur cotisation et inscrits préalablement, peuvent participer à ce championnat.

Le qualificatif régional est prévu en une finale de deux séances. Il débutera à 10h.

La mise en place de la première séance se fera aléatoirement. Le joueur tenant du titre, s'il est présent, sera affecté en position Nord 1 par permutation. Tous les joueurs inscrits participeront à la première séance, avec si nécessaire des tables à 3 joueurs (dans ce cas, les joueurs fictifs seront placés en Nord 6, 11 et 16). Celle-ci se déroulera en 4 positions de 6 donnes suivant mouvement FFT. Une pause repas aura lieu après la deuxième position. L'arbitre indiquera alors l'heure de reprise pour la troisième position.

A l'issue de cette séance, un, deux ou trois joueurs seront éliminés suivant le nombre de tables de 3 pour n'avoir que des tables de 4 lors de la 2^{ème} séance. La mise en place de la deuxième séance se fera suivant le classement de la première séance.

La deuxième séance se déroulera en 4 positions de 6 donnes avec mise en place « les meilleurs avec les meilleurs » à chaque position.

Le classement final sera établi par addition des points sur l'ensemble des 2 séances, sans coefficient.

3.5. Individuel Séniors

Date	Jeudi 23 avril 2026
Lieu	Cognin (Savoie)
Nombre de joueurs qualifiés	6 (Ordre de remplacement : 16)
Arbitre	
Date limite d'inscription	16 avril 2026 à minuit
Codification Pcn de l'épreuve	5421501
Indice des Pcn	1,8 (1,5 pour une éventuelle demi-finale)
Nombre de joueurs ayant des PP	12 ou 1/3 des participants à la 1 ^{ère} séance
PP attribués	4-4-3-3-2-2-2-1-1-1-1-1 (ex. 36 à 44 joueurs)
Date de la finale nationale	Du ?? au ?? septembre 2026
Lieu de la finale nationale	

Ce championnat est réservé aux joueurs ayant au moins 60 ans le 31 décembre de la saison en cours (nés jusqu'au 31 décembre 1965). Tous les joueurs licenciés du comité Savoie Mont-Blanc, ayant l'âge requis, à jour de leur cotisation et inscrits préalablement peuvent participer à ce championnat.

Le qualificatif régional est prévu en une finale de deux séances. Il débutera à 9h30.

Dans le cas où le nombre de participants nécessiterait plus d'une table relais par tournoi, une demi-finale en une séance pourrait être organisée, préalablement à la finale en deux séances.

La mise en place de la première séance se fera aléatoirement. Le joueur tenant du titre, s'il est présent, sera affecté en position Nord 1 par permutation. Les 28 premiers joueurs du classement alterné de la première séance seront qualifiés pour la 2^{ème} séance.

La mise en place de la deuxième séance se fera en serpent, suivant le classement alterné de la séance précédente.

Le classement final sera établi sur l'ensemble des 2 séances, avec un coefficient en fonction du pourcentage de joueurs éliminés. Ce coefficient sera de 1,05 si moins de 20% des joueurs sont éliminés (soit 35 joueurs ou moins en 1^{ère} séance), de 1,1 si plus de 20 % et moins de 42% des joueurs sont éliminés (soit 36 à 48 joueurs en 1^{ère} séance), et de 1,15 si plus de 42% des joueurs sont éliminés (soit 49 joueurs ou plus en 1^{ère} séance).

3.6. Individuel Open	
Date	Samedi 11 octobre 2025
Lieu	Giez (Haute-Savoie)
Nombre de joueurs qualifiés	6 (Ordre de remplacement : 17)
Arbitre	Sylvain PORRET
Date limite d'inscription	4 octobre 2025 à minuit
Codification Pcn de l'épreuve	5421901
Indice des Pcn	1,8 (1,5 pour une éventuelle demi-finale)
Nombre de joueurs ayant des PP	12 ou 1/3 des participants à la 1 ^{ère} séance
PP attribués	22-18-14-11-9-7-6-5-4-3-2-2
Date de la finale nationale	Du 14 au 16 mai 2026
Lieu de la finale nationale	Evian-les-Bains (Haute-Savoie)

Tous les joueurs licenciés du comité Savoie Mont-Blanc, à jour de leur cotisation et inscrits préalablement, peuvent participer à ce championnat.

Le qualificatif régional est prévu en une finale de deux séances. Il débutera à 13h15.

Dans le cas où le nombre de participants de la première séance nécessiterait plus d'une table relais par tournoi, une demi-finale en une séance pourrait être organisée, préalablement à la première séance de la finale. La demi-finale a pour vocation d'éliminer des joueurs pour avoir des tables complètes. Les résultats ne sont pas comptabilisés pour le classement final.

La mise en place de la première séance se fera aléatoirement. Le joueur tenant du titre, s'il est présent, sera affecté en position Nord 1 par permutation.

Suivant le nombre de participants, un certain nombre de joueurs pourra être éliminé pour la deuxième séance (se reporter au tableau en Annexe 3, page 32), afin de permettre la meilleure organisation possible pour la deuxième séance.

La mise en place de la deuxième séance se fera en serpent, suivant le classement de la première séance.

Le classement final se fait sur l'ensemble des séances de la finale, avec un coefficient possible en cas d'élimination de joueurs entre les deux séances (voir tableau en Annexe 3, page 32).

3.7. Individuel 1^{ère} Série

Date	Samedi 28 février et Dimanche 1 ^{er} mars 2026
Lieu	Brion (Ain)
Nombre de joueurs qualifiés	7 (Ordre de remplacement : 6)
Arbitre	
Date limite d'inscription	21 février 2025 à minuit
Codification Pcn de l'épreuve	3871101
Indice des Pcn	1,8 (1,5 pour une éventuelle demi-finale)
Nombre de joueurs ayant des PP	12 ou 1/3 des participants à la 1 ^{ère} séance
PP attribués	23-19-15-12-10-8-7-5-4-4 (ex. pour 28 joueurs)
Date de la finale nationale	Du 15 au 17 mai 2026
Lieu de la finale nationale	Evian-les-Bains (Haute-Savoie)

Tous les joueurs licenciés du comité Savoie Mont-Blanc classés 1^{ère} série, à jour de leur cotisation et inscrits préalablement peuvent participer à ce championnat.

Le déroulement de cette compétition est défini par le comité organisateur (Ain) et validé par le responsable de Zone.

3.8. Individuel 2^{ème} Série

Date	Samedi 7 mars 2026
Lieu	Cognin (Savoie)
Nombre de joueurs qualifiés	3 (Ordre de remplacement : 10)
Arbitre	Jean-Michel ODDOUX
Date limite d'inscription	21 février 2026
Codification Pcn de l'épreuve	5421201
Indice des Pcn	1,8 (1,5 pour une éventuelle demi-finale)
Nombre de joueurs ayant des PP	12 ou 1/3 des participants à la 1 ^{ère} séance
PP attribués	10-8-7-6-5-4 (ex. pour 16 joueurs)
Date de la finale nationale	Du 15 au 17 mai 2026
Lieu de la finale nationale	Evian-les-Bains (Haute-Savoie)

Tous les joueurs licenciés du comité Savoie Mont-Blanc classés 2^{ème} série, à jour de leur cotisation et inscrits préalablement peuvent participer à ce championnat.

Le qualificatif régional est prévu en deux séances. Il débutera à 13h15.

Dans le cas où le nombre de participants de la première séance nécessiterait plus d'une table relais par tournoi, une demi-finale en une séance pourrait être organisée, préalablement à la première séance de la finale. La demi-finale a pour vocation d'éliminer des joueurs pour avoir des tables complètes. Les résultats ne sont pas comptabilisés pour le classement final.

La mise en place de la première séance se fera aléatoirement. Le joueur tenant du titre, s'il est présent, sera affecté en position Nord 1 par permutation.

Suivant le nombre de participants, un certain nombre de joueurs pourra être éliminé pour la deuxième séance (se reporter au tableau en Annexe 3, page 32).

La mise en place de la deuxième séance se fera en serpent, suivant le classement alterné de la première séance.

Le classement final se fait sur l'ensemble des séances de la finale, avec un coefficient possible en cas d'élimination de joueurs entre les séances (voir Tableau en Annexe 3, page 32).

Dans le cas où le nombre de joueurs inscrits ne permettrait pas de jouer ce championnat (moins de 15 inscrits), celui-ci aura lieu le samedi 28 février à Brion (Ain), en zone avec le comité de l'Ain. Dans ce cas le nombre de qualifiés pourrait être modifié (Article 16b Fascicule 1).

3.9. Individuel Promotions

Date	Samedi 7 mars 2026
Lieu	Cognin (Savoie)
Nombre de joueurs qualifiés	3 (Ordre de remplacement : 8)
Arbitre	
Date limite d'inscription	28 février 2026
Codification Pcn de l'épreuve	5421301
Indice des Pcn	1,8 (1,5 pour une éventuelle demi-finale)
Nombre de joueurs ayant des PP	12 ou 1/3 des participants à la 1 ^{ère} séance
PP attribués	6-5-4-4-3-2-2-2-2-1-1-1 (ex. pour 36 joueurs)
Date de la finale nationale	Du 15 au 17 mai 2026
Lieu de la finale nationale	Evian-les-Bains (Haute-Savoie)

Tous les joueurs licenciés du comité Savoie Mont-Blanc classés 3^{ème} série ou 4^{ème} série, à jour de leur cotisation et inscrits préalablement peuvent participer à ce championnat.

Le qualificatif régional est prévu en une seule séance. Il débutera à 13h30.

Dans le cas où le nombre de participants nécessiterait plus d'une table relais par tournoi, une demi-finale en une séance pourrait être organisée, préalablement à la finale. La demi-finale a pour vocation d'éliminer des joueurs pour avoir des tables complètes. Les résultats ne sont pas comptabilisés pour le classement final.

La mise en place de la séance se fera aléatoirement. Le joueur tenant du titre, s'il est présent, sera affecté en position Nord 1 par permutation.

Le classement final, et donc les trois qualifiés pour le championnat de France, est déterminé par le classement alterné de cette séance.

3.10. Quadrettes Division 1

Date	Samedi 18 octobre 2025
Lieu	Annecy (Haute-Savoie)
Nombre d'équipes qualifiées	1 (Ordre de remplacement : 1)
Arbitre	Pierre-Yves ANTRAS
Date limite d'inscription	11 octobre 2025 à minuit
Codification Pcn de l'épreuve	5424101
Indice des Pcn	1,8 (1,5 pour une éventuelle demi-finale)
Nombre d'équipes ayant des PP	12 ou 1/3 des participants à la 1 ^{ère} séance
PP attribués	22-18-14-11-9-7-6-5-4-3-2-2
Date de la finale nationale	Du 21 au 22 février 2026
Lieu de la finale nationale	Vichy (Allier)

Tous les joueurs licenciés du comité Savoie Mont-Blanc, à jour de leur cotisation et inscrits préalablement, peuvent participer à ce championnat, à condition que l'indice de valeur global de la quadrette soit strictement supérieur à 20 (se référer à l'Annexe 1, page 30, pour les indices de valeur des joueurs).

Le qualificatif régional est prévu en deux séances. Il débutera à 9h30.

La mise en place de la première séance se fera aléatoirement. L'équipe tenante du titre, si elle est présente dans la même composition, sera affectée à la table 1 par permutation.

Suivant le nombre de participants, un certain nombre d'équipes pourra être éliminé pour la deuxième séance (se reporter au tableau en Annexe 2, page 31).

La mise en place de la deuxième séance se fera au serpent, suivant le classement de la première séance.

Le classement final se fait sur l'ensemble des 2 séances, avec un coefficient possible en cas d'élimination de quadrettes entre les deux séances (se référer à l'Annexe 2, page 31).

Au cas où le nombre de quadrettes inscrites ne permettrait pas de disputer ce championnat au sein du comité, celui-ci sera disputé en zone, avec le comité de l'Ain.

3.11. Quadrettes Division 2

Date	Samedi 15 novembre 2025
Lieu	Les Villards-sur-Thônes (Haute-Savoie)
Nombre d'équipes qualifiées	2 (Ordre de remplacement : 26)
Arbitre	??? MEYNET
Date limite d'inscription	8 novembre 2025 à minuit
Codification Pcn de l'épreuve	5424201
Indice des Pcn	1,8 (1,5 pour une éventuelle demi-finale)
Nombre d'équipes ayant des PP	12 ou 1/3 des participants à la 1 ^{ère} séance
PP attribués	11-9-7-6-5-4-3-2-2-1-1-1
Date de la finale nationale	Du 21 au 22 février 2026
Lieu de la finale nationale	Vichy (Allier)

Tous les joueurs licenciés du comité Savoie Mont-Blanc, à jour de leur cotisation et inscrits préalablement, peuvent participer à ce championnat, à condition que l'indice de valeur global de la quadrette soit inférieur à 73 (se référer à l'Annexe 1, page 30, pour les indices de valeur des joueurs).

Un joueur classé première série cœur (au mieux) peut disputer le championnat D2 s'il est accompagné de 3 joueurs classés promotion (3^{ème} série, 4^{ème} série ou NC) ayant au plus 15 ans dans l'année marquant la fin de la saison. Si la somme des indices est supérieure au seuil, ce joueur devra jouer impérativement en défense et laisser la place d'attaquant à l'un de ces jeunes.

De plus, un joueur qualifié pour la finale nationale en quadrettes Division 1 doit renoncer à la qualification de sa quadrette s'il désire participer au championnat quadrettes Division 2, et doit le faire savoir au président de la commission compétition avant le samedi précédent ce qualificatif.

Le qualificatif régional est prévu en deux séances. Il débutera à 13h15.

La mise en place de la première séance se fera aléatoirement. L'équipe tenante du titre, si elle est présente dans la même composition, sera affectée à la table 1 par permutation.

Suivant le nombre de participants, un certain nombre d'équipes pourra être éliminé pour la deuxième séance (se reporter au tableau en Annexe 2, page 31). La mise en place de la deuxième séance se fera au serpent, suivant le classement de la première séance.

Le classement final se fait sur l'ensemble des 2 séances, avec un coefficient possible en cas d'élimination de quadrettes entre les deux séances (se référer à l'Annexe 2, page 31).

3.12. Quadrettes Division 3

Date	Samedi 6 décembre 2025
Lieu	Albertville (Savoie)
Nombre d'équipes qualifiées	2 (Ordre de remplacement : 14)
Arbitre	Alain PIERRE
Date limite d'inscription	29 novembre 2025 à minuit
Codification Pcn de l'épreuve	5424301
Indice des Pcn	1,8 (1,5 pour une éventuelle demi-finale)
Nombre d'équipes ayant des PP	12 ou 1/3 des participants à la 1 ^{ère} séance
PP attribués	6-5-4-3-2-2-2-1-1-1-1-1
Date de la finale nationale	Du 21 au 22 février 2026
Lieu de la finale nationale	Vichy (Allier)

Tous les joueurs licenciés du comité Savoie Mont-Blanc, à jour de leur cotisation et inscrits préalablement, peuvent participer à ce championnat, à condition que l'indice de valeur global de la quadrette soit inférieur à 26 (se référer à l'Annexe 1, page 30, pour les indices de valeur des joueurs).

Un joueur classé première série cœur (au mieux) peut disputer le championnat D3 s'il est accompagné de 3 joueurs classés promotion (3ème série, 4ème série ou NC) ayant au plus 15 ans dans l'année marquant la fin de la saison. Si la somme des indices est supérieure au seuil, ce joueur devra jouer impérativement en défense et laisser la place d'attaquant à l'un de ces jeunes.

De plus, un joueur qualifié pour la finale nationale en quadrettes Division 1 ou Division 2 doit renoncer à la qualification de sa quadrette s'il désire participer au championnat quadrettes Division 3, et doit le faire savoir au président de la commission compétition avant le samedi précédent ce qualificatif.

Le qualificatif régional est prévu en une seule séance. Il débutera à 13h30.

La mise en place de la séance se fera aléatoirement. L'équipe tenante du titre, si elle est présente dans la même composition, sera affectée à la table 1 par permutation.

3.13. Triplettes Division 1

Date	Samedi 10 janvier 2026
Lieu	Nâves-Parmelan (Haute-Savoie)
Nombre d'équipes qualifiées	1 (Ordre de remplacement : 2)
Arbitre	Pierre-Yves ANTRAS
Date limite d'inscription	3 janvier 2026 à minuit
Codification Pcn de l'épreuve	5423101
Indice des Pcn	1,8 (1,5 pour une éventuelle demi-finale)
Nombre d'équipes ayant des PP	12 ou 1/3 des participants à la 1 ^{ère} séance
PP attribués	22-18-14-11-9-7-6-5-4-3-2-2
Date de la finale nationale	Du 23 au 25 mai 2026
Lieu de la finale nationale	Vichy (Allier)

Tous les joueurs licenciés du comité Savoie Mont-Blanc, à jour de leur cotisation et inscrits préalablement, peuvent participer à ce championnat, à condition que l'indice de valeur global de la triplette soit supérieur à 14 (se référer à l'Annexe 1, page 30, pour les indices de valeur des joueurs).

Le qualificatif régional est prévu en deux séances. Il débutera à 13h15.

La première séance se déroulera en Howell si le nombre de triplettes est inférieur ou égal à 16, en ligne s'il est supérieur à 16 (pour plus de détails, se reporter à l'Annexe 2, page 31). La deuxième séance sera limitée à 16 triplettes, et disputée en Howell.

La mise en place de la première séance se fera aléatoirement. L'équipe tenante du titre, si elle est présente dans la même composition, sera affectée à la position Nord/Sud 1 pour un tournoi en ligne, ou au numéro le plus élevé en Howell.

Suivant le nombre de participants, un certain nombre d'équipes pourra être éliminé pour la deuxième séance (se reporter au tableau en Annexe 2, page 31).

La mise en place de la deuxième séance se fera au serpentin, suivant le classement de la première séance.

Le classement final se fait sur l'ensemble des 2 séances, avec un coefficient possible en cas d'élimination de triplettes entre les deux séances (se référer à l'Annexe 2, page 30).

Au cas où le nombre de triplettes inscrites ne permettrait pas de disputer ce championnat au sein du comité, celui-ci sera disputé en zone, avec le comité de l'Ain.

3.14. Triplettes Division 2

Date	Samedi 31 janvier 2026
Lieu	Les Villards-sur-Thônes (Haute-Savoie)
Nombre d'équipes qualifiées	2 (Ordre de remplacement : 13)
Arbitre	??? MEYNET
Date limite d'inscription	24 janvier 2026 à minuit
Codification Pcn de l'épreuve	5423201
Indice des Pcn	1,8 (1,5 pour une éventuelle demi-finale)
Nombre d'équipes ayant des PP	12 ou 1/3 des participants à la 1 ^{ère} séance
PP attribués	11-9-7-6-5-4-3-2-2-1-1-1
Date de la finale nationale	Du 23 au 25 mai 2026
Lieu de la finale nationale	Vichy (Allier)

Tous les joueurs licenciés du comité Savoie Mont-Blanc, à jour de leur cotisation et inscrits préalablement, peuvent participer à ce championnat, à condition que l'indice de valeur global de la triplette soit inférieur à 67 (se référer à l'Annexe 1, page 30, pour les indices de valeur des joueurs).

Un joueur classé première série cœur (au mieux) peut disputer le championnat D2 s'il est accompagné de 2 joueurs classés promotion (3ème série, 4ème série ou NC) ayant au plus 15 ans dans l'année marquant la fin de la saison.

De plus, un joueur qualifié pour la finale nationale en triplettes Division 1 doit renoncer à la qualification de sa triplette s'il désire participer au championnat triplettes Division 2, et doit le faire savoir au président de la commission compétition avant le samedi précédent ce qualificatif.

Le qualificatif régional est prévu en deux séances. Il débutera à 13h15.

La première séance se déroulera en Howell si le nombre de triplettes est inférieur ou égal à 16, en ligne s'il est supérieur à 16 (pour plus de détails, se reporter à l'Annexe 2, page 30). La deuxième séance sera limitée à 16 triplettes, et disputée en Howell.

La mise en place de la première séance se fera aléatoirement. L'équipe tenante du titre, si elle est présente dans la même composition, sera affectée à la position Nord/Sud 1 pour un tournoi en ligne, ou au numéro le plus élevé en Howell.

Suivant le nombre de participants, un certain nombre d'équipes pourra être éliminé pour la deuxième séance (se reporter au tableau en Annexe 2, page 30).

La mise en place de la deuxième séance se fera au serpentin, suivant le classement de la première séance.

Le classement final se fait sur l'ensemble des 2 séances, avec un coefficient possible en cas d'élimination de triplettes entre les deux séances (se référer à l'Annexe 2, page 30).

3.15. Triplettes Division 3

Date	Samedi 21 mars 2026
Lieu	Albertville (Savoie)
Nombre d'équipes qualifiées	2 (Ordre de remplacement : 11)
Arbitre	Alain PIERRE
Date limite d'inscription	14 mars 2026 à minuit
Codification Pcn de l'épreuve	5423301
Indice des Pcn	1,8 (1,5 pour une éventuelle demi-finale)
Nombre d'équipes ayant des PP	12 ou 1/3 des participants à la 1 ^{ère} séance
PP attribués	6-5-4-3-2-2-2-1-1-1-1-1
Date de la finale nationale	Du 23 au 25 mai 2026
Lieu de la finale nationale	Vichy (Allier)

Tous les joueurs licenciés du comité Savoie Mont-Blanc, à jour de leur cotisation et inscrits préalablement, peuvent participer à ce championnat, à condition que l'indice de valeur global de la quadrette soit inférieur à 20 (se référer à l'Annexe 1, page 30, pour les indices de valeur des joueurs).

Un joueur classé première série cœur (au mieux) peut disputer le championnat D3 s'il est accompagné de 2 joueurs classés promotion (3ème série, 4ème série ou NC) ayant au plus 15 ans dans l'année marquant la fin de la saison.

De plus, un joueur qualifié pour la finale nationale en triplettes Division 1 ou Division 2 doit renoncer à la qualification de sa triplette s'il désire participer au championnat triplettes Division 3, et doit le faire savoir au président de la commission compétition avant le samedi précédent ce qualificatif.

Le qualificatif régional est prévu en une seule séance. Il débutera à 13h30.

La séance se déroulera en Howell si le nombre de triplettes est inférieur ou égal à 16, en ligne s'il est supérieur à 16 (pour plus de détails, se reporter à l'Annexe 2, page 30).

La mise en place de la séance se fera aléatoirement. L'équipe tenante du titre, si elle est présente dans la même composition, sera affectée à la position Nord/Sud 1 pour un tournoi en ligne, ou au numéro le plus élevé en Howell.

3.16. Coupe de France

Date du 1 ^{er} et 2 ^{ème} tour	Samedi 14 février 2026
Lieu du 1 ^{er} et 2 ^{ème} tour	Rumilly (Haute-Savoie)
Date de la Finale du Comité	Samedi 18 avril 2026
Lieu de la Finale du Comité	Reignier (Haute-Savoie)
Nombre d'équipes qualifiées directement au championnat	1 (Ordre de remplacement : 9)
Nombre d'équipes qualifiées en zone	4
Date de la Finale de Zone	Samedi 6 juin 2026
Lieu de la Finale de Zone	Rumilly (Haute-Savoie)
Arbitre	
Date limite d'inscription	7 février 2026 à minuit
Codification Pcn de l'épreuve	5426101
Nombre d'équipes ayant des PP	1 (+ attribution en zone)
PP attribués	22 (13 si qualification en zone, 7 si un match gagné en zone)
Date de la finale nationale	Du 7 au 11 novembre 2026
Lieu de la finale nationale	Bar-le-Duc (Meuse)

Tous les joueurs licenciés du comité Savoie Mont-Blanc, à jour de leur cotisation et inscrits préalablement, peuvent participer à ce championnat. Les équipes sont constituées de 4 à 6 joueurs, sans restriction de club ni de classement. Un bonus est attribué à chaque équipe en fonction du classement des quatre joueurs les mieux classés de chaque équipe (se référer à l'Annexe 1, page 30, pour les bonus attribués à chaque joueur).

Le championnat débutera le samedi 14 février à 11h à Rumilly (74). Deux séances seront jouées ce jour-là.

Dans le cas où le nombre d'équipes inscrites nécessiterait de jouer un ou des matchs intermédiaires, les équipes concernées devront trouver un lieu et un arbitre (validé par la CCR) à leur convenance pour jouer leur match avant une date fixée par la Commission Compétition en fonction des délais nécessaires au bon déroulement de la compétition.

Une finale régionale est prévue le samedi 18 avril à Reignier, début à 13h15. Les équipes concernées pourront également jouer leur match à leur convenance avant cette date, si cela n'impacte pas la suite de la compétition.

Ce qualificatif régional est prévu selon le système du double KO : une équipe qui a perdu 2 matchs est éliminée. Deux tableaux sont organisés : le tableau A (principal), et le tableau B (complémentaire).

L'organisation est prévue pour un nombre d'équipes compris entre 9 et 16. Elle sera adaptée, sur le même principe, si le nombre d'équipes est inférieur ou égal à 8, ou supérieur ou égal à 17.

Au premier tour, 8 matchs sont organisés (1A contre 1B, 2A contre 2B, ...).

Les équipes manquantes pour arriver à 16 seront appelées « équipes fictives ». La première équipe fictive est placée en 8B, la deuxième en 7B, etc... Par exemple, si douze équipes sont présentes, il y aura quatre équipes fictives, placées en 5B, 6B, 7B et 8B. Une fois ces équipes placées, le tirage au sort est effectué. Celui-ci aura lieu le jour du premier tour de la compétition si le nombre d'équipes est pair. Si le nombre d'équipes est impair, le tirage au sort aura lieu la semaine précédant la compétition. Le nom d'une première équipe est tiré au sort, suivi de sa position dans le tableau, le nom d'une deuxième équipe est tiré au sort, suivi de sa position dans le tableau, etc... jusqu'à la dernière équipe inscrite et que le tableau soit rempli dans son intégralité. Un seul et unique tirage sera réalisé, et les équipes connaîtront leur parcours pour les matchs suivants.

Le principe de fonctionnement des tableaux est le suivant :

- Une équipe qui gagne dans le tableau A, reste dans le tableau A
- Une équipe qui perd dans le tableau A, rejoint le tableau B
- Une équipe qui gagne dans le tableau B, reste dans le tableau B
- Une équipe qui perd dans le tableau B, est éliminée

Lors du premier tour, seront joués les premiers matchs du tableau A. Si au moins deux équipes fictives sont présentes, les équipes devant les affronter auront match gagné et disputeront directement le deuxième tour (ou quarts de finale A). Le tableau sera avancé au maximum le premier jour de la compétition, et chaque équipe non éliminée après ce premier jour se verra convoquée soit pour un match intermédiaire, soit pour la finale du comité, l'après-midi ou le soir.

Suivant le nombre d'équipes présentes au début de la compétition, les équipes reversées dans le tableau complémentaire le seront de façon à limiter au maximum le nombre de matchs intermédiaires, d'une part, et de façon à éviter que deux équipes se rencontrent plusieurs fois au cours de la compétition, d'autre part. Pour plus de détails, se référer aux tableaux en Annexe 4, page 33.

Finalement, l'équipe vainqueur du tableau A sera qualifiée directement pour la finale nationale. Le finaliste du tableau A et les trois équipes restantes du tableau B seront qualifiées pour la finale de Zone.

Le tableau de déroulement sera rempli au fur et à mesure et sera disponible sur le site internet du comité.

Chaque match remporté attribue 500 pcn par joueur ayant participé à au moins un quart temps de ce match.

4. Annexes

4.1. Grilles d'indice et de bonus par joueur

Classement	Indice	Bonus
1N	100	0
1P	98	0,5
1C	96	1
1K	56	2
1T	45	3
2P	14	3,5
2C	11	4
2K	8	4,5
2T	7	5
3P	6	5,5
3C	6	6
3K	6	6,5
3T	6	7
4P	5	7,5
4C	5	8
4K	4	8,5
4T	4	9

Pour jouer en D1, l'Indice de Valeur d'une quadrette doit être strictement supérieur à 20.

Pour jouer en D2, l'Indice de Valeur d'une quadrette doit être strictement inférieur à 73.

Pour jouer en D3, l'Indice de Valeur d'une quadrette doit être strictement inférieur à 26.

Pour jouer en D1, l'Indice de Valeur d'une triplète doit être strictement supérieur à 14.

Pour jouer en D2, l'Indice de Valeur d'une triplète doit être strictement inférieur à 67.

Pour jouer en D3, l'Indice de Valeur d'une triplète doit être strictement inférieur à 20.

4.2. Organisation des championnats Triplettes et Quadrettes

Triplettes					
Inscrits	F 1	Donnes 1	F 2	Donnes 2	Coef 2
1 à 7	Pas de compétition possible				
8	8	E8 - 28	8	E8 - 28	1
9	9	H5 - 9 x 3 - R	8	H4 - 7 x 3	1,05
10	10	H5 - 9 x 3	10	H5 - 9 x 3	1
11	11	E12 - 22 - R	10	H5 - 9 x 3	1,05
12	12	E12 - 22	12	E12 - 22	1
13	13	H7 - 13 x 2 - R	12	E12 - 22	1,05
14	14	H7 - 13 x 2	14	H7 - 13 x 2	1
15	15	E16 - 30 - R	14	H7 - 13 x 2	1,05
16	16	E16 - 30	16	E16 - 30	1
17	17	L9 - 8 x 3 - R	16	E16 - 30	1,05
18	18	L9 - 8 x 3	16	E16 - 30	1,05

Quadrettes					
Inscrits	F 1	Donnes 1	F 2	Donnes 2	Coef 2
1 à 4	Pas de compétition possible				
5	5	4 x 6	5	4 x 6	1
6	6	6 x 4 - R	5	4 x 6	1,05
7	7	6 x 4	7	6 x 4	1
8	8	8 x 3 - R	7	6 x 4	1,05
9	9	8 x 3	9	8 x 3	1
10	10	10 x 2 - R	9	8 x 3	1,05
11	11	10 x 2	11	10 x 2	1
12	12	12 x 2 - R	11	10 x 2	1,05
13	13	12 x 2	13	12 x 2	1
14	14	12 x 2 - R (*)	13	12 x 2	1,05
15	15	12 x 2 (*)	13	12 x 2	1,05
16	16	12 x 2 - R	13	12 x 2	1,05
17	17	12 x 2	13	12 x 2	1,1

Légende	
F 1	Finale 1 ^{ère} séance
F 2	Finale 2 ^{ème} séance
Coef 2	Coefficient de la 2 ^{ème} séance
Donnes 1	Donnes jouées en 1 ^{ère} séance
Donnes 2	Donnes jouées en 2 ^{ème} séance
Hx	Un tournoi Howell de x tables
E8	Un tournoi Emmanuel 8
E12	Un tournoi Howell 12 Triplettes Attaquants Simultanés
E16	Un tournoi Emmanuel 16
Lx	Un tournoi en Ligne de x tables
y x z	y positions de z donnes sont jouées durant la séance
R	Le tournoi contient une table relais

(*) Pour le championnat Quadrettes D3 qui se déroule en une seule séance, dans le cas d'un championnat à 14 ou 15 équipes, il sera joué 14 positions de deux étuis.

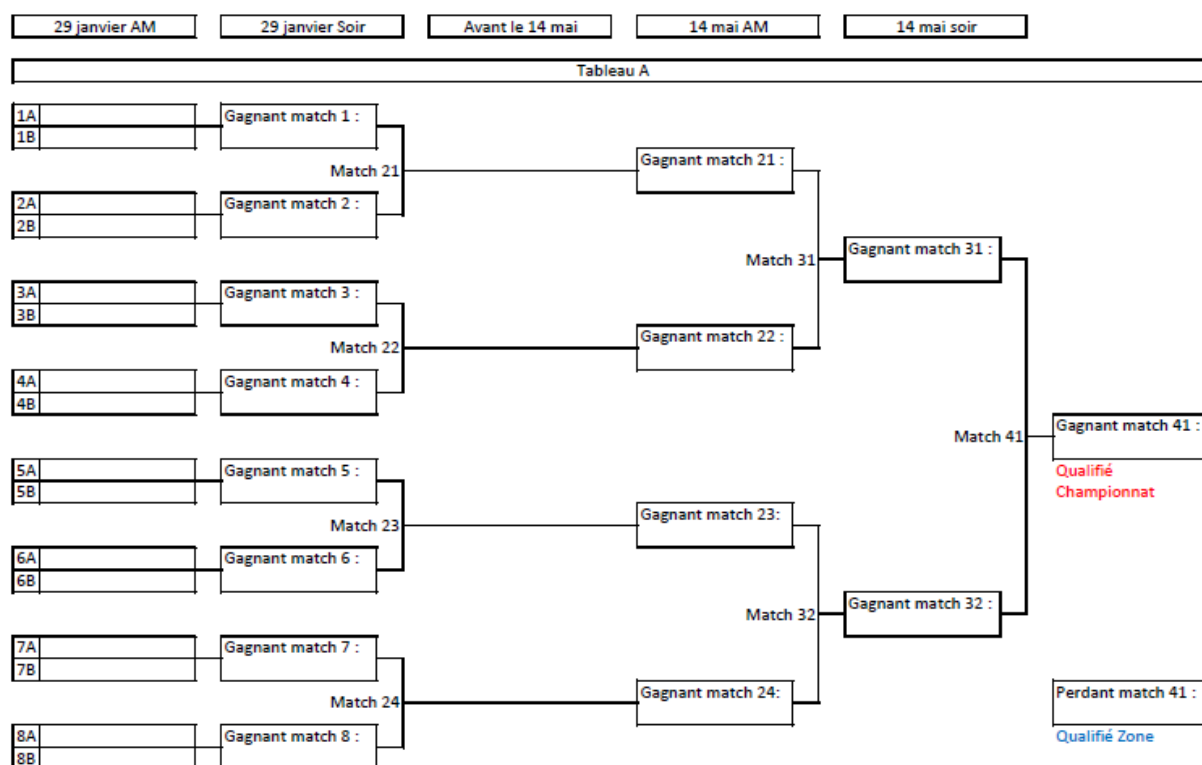
Pour les championnats Triplettes D3 et Quadrettes D3 (hors 14 ou 15 équipes), joués en une seule séance, seront joués le nombre de donnes prévues par la première colonne (Finale 1) dans les tableaux ci-dessus.

4.3. Elimination de joueurs lors des championnats duplicatés

2ème Série						
Inscrits	1/2 F	F 1	F 2	F 3	Coef 2	Coef 3
1 à 14	Pas de compétition possible					
15		15	15	15	1	1
16		16	16		1	
17	16	16	16		1	
18	16	16	16		1	
19		19	16	16	1,05	1,05
20		20	20		1	
21	20	20	20		1	
22	20	20	20		1	
23		23	20	20	1,05	1,05
24		24	20		1,05	
25	24	24	20		1,05	
26		26	20		1,1	
27		27	20		1,1	
28		28	20		1,1	
29	28	24	20		1,05	
30		30	28	20	1,05	1,1
31		31	28	20	1,05	1,1
32		32	28		1,05	
33	32	32	28		1,05	
34	32	32	28		1,05	
35		35	28		1,1	
36		36	28		1,1	
37	36	36	28		1,1	
38		38	28	20	1,1	1,15
39		39	28	20	1,1	1,15
40		40	28		1,1	

Open				
Inscrits	1/2 F	F 1	F 2	Coef 2
20		20	20	1
21	20	20	20	1
22	20	20	20	1
23		23	20	1,05
24		24	20	1,05
25	24	24	20	1,05
26	26	24	20	1,05
27		27	24	1,05
28		28	28	1
29	28	28	28	1
30		30	28	1,05
31		31	28	1,05
32		32	32	1
33	32	32	32	1
34	32	32	32	1
35		35	32	1,05
36		36	36	1
37	36	36	36	1
38		38	36	1,05
39		39	36	1,05
40		40	40	1
41	40	40	40	1
42	40	40	40	1
43		43	40	1,05
44		44	40	1,05
45	44	44	40	1,05
46		46	40	1,1
47		47	40	1,1
48		48	48	1
49	48	48	48	1
50	48	48	48	1
51		51	48	1
52		52	52	1
53	52	52	52	1
54		54	52	1,05
55		55	52	1,05
56		56	56	1
57		57	56	1,05
58		58	56	1,05
59		59	56	1,05
60		60	56	1,05

4.4. Tableaux pour la Coupe de France (9 à 16 équipes inscrites)



Le Tableau B dépendra du nombre d'équipes inscrites. Il sera communiqué à l'ensemble des capitaines des équipes inscrites en amont de la compétition, une fois le nombre d'équipes participantes connu.